



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

Section d'Ille-et-Vilaine

CAP LOCALE N°2 DU 19 NOVEMBRE 2015

LISTE D'APTITUDE DE C EN B ANNEE 2016
DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Cette CAP se tient dans un contexte jamais connu. La confédération FO est comme tous choquée et révoltée par le terrorisme et la tragédie qui ont frappé le pays vendredi soir.

Plus que jamais, les valeurs de la République résonnent de toute leur force : Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité- unité et indivisibilité. La République est un atout, les services publics de l'Etat en sont une condition. La présence des services déconcentrés de la DGFIP y compris dans les quartiers abandonnés depuis longtemps et en zone rurale, constitue un puissant facteur de cohésion sociale. A ce sujet, les fermetures des trésoreries de La Guerche de Bretagne et Louvigné du Désert publiées au journal officiel lundi sont le contraire de ce qu'il faut faire pour assurer cette cohésion sociale.

Passé la période de deuil, l'heure reviendra vite aux revendications. FO redit qu'elle ne se laissera pas museler dans le cadre d'une union nationale qui interdirait toute forme d'action pour faire aboutir nos légitimes revendications.

Depuis le début des années 2000, les gouvernements se sont attachés à supprimer des emplois, à restructurer par vagues successives, à diminuer les moyens budgétaires des services et à instaurer un mode de management basé sur le culte de la statistique et l'individualisation des carrières.

Ces décisions, prises au nom de l'exemplarité de Bercy ont profondément détérioré la qualité, l'efficacité des missions mais également les conditions de travail des agents.

Bien que notre direction ne soit pas estampillée « prioritaire », nos missions n'ont jamais été aussi essentielles et reconnues en cette période de crise et de lutte contre toutes sortes de fraudes.

S'ajoutant aux suppressions d'emplois et à la démarche stratégique en cours, la baisse du nombre de promotions internes, pour la quatrième année consécutive, participe à la cure d'austérité infligée aux agents du ministère. Cela s'ajoute à la stagnation du point d'indice gelé depuis 2010.

F.O.-DGFIP dénonce et condamne la restriction des possibilités d'accès à la catégorie B et revendique, a minima, le retour aux potentialités de 2011. Nous réaffirmons notre attachement à la liste d'aptitude, véritable ascenseur social, voie d'accès statutaire à la catégorie B. Les agents ont démontré leur attachement à ce mode de recrutement.

Néanmoins en supprimant le droit au retour pour les promus en catégorie B, la Direction Générale leur impose les incertitudes liées à leur participation à un mouvement national de mutation.

Depuis 2013, des candidats d'excellente valeur ont renoncé à postuler, ne pouvant risquer une mobilité géographique importante.

Rappelons que dès lors qu'un agent de catégorie C est promu B, il doit participer au mouvement général de mutation de la catégorie B et son emploi de catégorie C est immédiatement libéré et offert au mouvement général des C. S'il est finalement contraint de refuser sa promotion par liste d'aptitude, l'agent renonçant sera affecté "à la disposition du directeur – sans résidence" dans le département : c'est donc la double peine !

F.O.-DGFIP n'aura de cesse de porter la revendication du "**droit au retour**", c'est-à-dire la possibilité d'être maintenu, pour celui qui le souhaite, dans son département d'origine, y compris en surnombre. **FO-DGFIP rappelle que la quasi-totalité des agents concernés ont déjà connu la mobilité en début de carrière, par affectation en Ile de France.**

F.O.-DGFIP est la seule organisation syndicale à exiger que ce dispositif de droit au retour soit rétabli.

Malheureusement la Direction Générale a retenu le système actuel, qui présente pour elle l'intérêt de conduire à la mobilité contrainte et faciliter donc le lissage des effectifs sur l'ensemble du territoire national, pour orchestrer les restructurations. Ce dispositif fait perdurer au-delà du supportable des situations sociales très difficiles.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** dénonce la politique de **régression sociale** que constituent ces modalités d'affectation en cas de promotion au corps supérieur. Il dénonce une volonté de l'administration de réduire le coût salarial en incitant à la diminution du nombre des postulants.

Quid de l'égalité des chances sur le territoire national entre l'excellent agent qui exerce dans un département fermé et l'excellent agent affecté dans un département ouvert ?

Le premier sait pertinemment que sa promotion risque de le conduire à une mutation subie, et n'hésitera pas à auto-censurer sa candidature, Quant au second et dans la mesure où son ancienneté administrative lui permet un reclassement intéressant, il pourra prendre un risque mesuré pour se rapprocher de son domicile.

La nette diminution des possibilités offertes par les plans de qualifications successifs n'arrange rien à l'affaire. Le nombre de promotions a baissé de façon drastique passant de 1 868 en 2012 à 787 en 2015. Les personnels paient au prix fort l'austérité budgétaire.

Au vu de tous les sacrifices consentis par les collègues depuis maintenant plus d'une décennie, ne serait-il pas temps d'envisager une forme de reconnaissance, en matière salariale et en termes de promotion interne ?

« Toujours moins », voilà un dogme qui finalement n'exige pas trop de réflexion, mais qui risque dans un avenir proche d'amener les personnels à une réelle démotivation. Par ailleurs beaucoup partiront à la retraite sans bénéficier d'une légitime promotion.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** revendique pour tous un accès à la catégorie supérieure à titre personnel en fin de carrière.

Concernant votre projet de liste d'aptitude départementale 2016 , les élus **F.O.-DGFIP** dénonce à nouveau votre publication en amont de cette CAP locale qui a pour conséquence de restreindre le champ du paritarisme en limitant le rôle et les possibilités d'intervention des élus.

Compte tenu du très faible nombre de promus par liste d'aptitude dans un contexte budgétaire de raréfaction des promotions, les élus **F.O.-DGFIP** militeront pour que cette CAP locale ne se limite pas à la potentialité de 14 inscriptions prévue par la Direction Générale pour l'Ille-et-Vilaine.

Pour conclure nous reviendrons sur les propositions faites par le Directeur Général en ce qui concerne ses propositions d'évolutions des règles de gestion présentées aux organisations syndicales nationales le 21 septembre dernier.

F.O.-DGFIP depuis la mise en place des règles de gestion fusionnées n'a eu de cesse d'en revendiquer l'amélioration comme nous venons de le démontrer au travers de nos positions sur le droit au retour notamment.

En ce qui concerne les mutations nous réaffirmons notre revendication pour des affectations les plus fines possible sur des emplois fixes. Dès la mise en place des nouvelles règles nous avons dénoncé les affectations en ALD qui échappent au champ du paritarisme, précarise les agents, et dont la gestion fragilise les structures et à terme plus globalement le réseau notamment de proximité.

Dans le même temps nous continuons à revendiquer deux vrais mouvements de mutations par an et ce afin de permettre aux agents de mieux concilier vie personnelle et professionnelle et aussi pour faciliter l'équilibre des services.

Parmi nos revendications porteuses de progrès social nous continuons de réaffirmer notre position à la notion de minimum de temps de présence dans un poste ou un service.

Alors que depuis 2014, tous les agents bénéficiaient d'un mouvement général en septembre et d'un mouvement complémentaire en mars N +1, la Direction Générale prévoit de supprimer le mouvement de mars 2017 pour les Inspecteurs et les Contrôleurs.

Elle envisage également la mise en place pour les agents C en première affectation de l'obligation de rester 3 ans sur leur poste et d'instaurer un délai de stabilisation pour les contrôleurs stagiaires dans leur dominante.

Concernant l'affectation fonctionnelle des agents de catégorie B, la proposition de l'Administration prévoit de ramener les 9 missions structures existantes à 5.

Enfin la Direction Générale, souhaite effectuer des aménagements de la cartographie des RAN en procédant à la fusion de certaines d'entre elles.

Pour **F.O.-DGFIP**, loin d'apporter des droits nouveaux facteurs de progrès social, ces propositions consistent clairement à supprimer des droits aux agents , c'est inacceptable !!

Face à ces attaques inacceptables sur les droits des agents, face à la dégradation continue de leurs conditions de travail , face au rouleau compresseur de suppressions de postes et de services, face à des mesures rendant les carrières de moins en moins attractives, face aux baisses des rémunérations qui ne sont plus à la hauteur des efforts et de la technicité des agents,

F.O.-DGFIP appelle tous les agents de la DGFIP à rester mobilisés afin de démontrer leur force collective pour défendre leur avenir !